

SPECIAL CONGRES UNSEN

## journal du congrès

Du 19 au 23 mai 2014 a eu lieu à Seignosse le Congrès de l'UNSEN. C'est le moment au cours duquel, tous les 3 ans, les syndicats départementaux par l'intermédiaire de délégué-e-s donnent leur avis sur les différents thèmes soumis au débat (lors de ce congrès : les élections professionnelles, la question de l'égalité hommes femmes) et construisent l'orientation de la CGT Educ'action (cette fois-ci : les repères revendicatifs des lycées professionnels, notre projet pour l'école, l'intégration du SNEIP et autres questions d'organisation). C'est une phase importante pour le fonctionnement de l'organisation et pour sa vie démocratique.

**Les deux premiers jours** ont été consacrés au débat général qui a surtout porté sur des questions « défensives » (pacte de responsabilité, décret 1950) aux votes des rapports d'activités des directions (bureau et commission financière) largement adoptés et aux élections. Le mardi, avec l'intervention de *La Collective* (groupe de syndiquées travaillant sur la « cause des femmes ») et la mise au vote d'une motion contre la féminisation des textes, les débats ont également porté sur la lutte pour l'égalité hommes / femmes et ses outils (p. 4).

**Dès mercredi** après deux soirées de travail tard dans la nuit pour les commissions préparant les débats sur les résolutions, ces dernières ont commencé à être étudiées. Mercredi matin a démarré l'étude de la résolution sur les repères revendicatifs de la voie professionnelle, travail d'autant plus ardu que la disparition du Bac pro 4 ans laisse les militants relativement désarmés, tiraillés entre regret et nécessité de penser le devenir des lycées professionnels (p. 3).

Aussi l'étude de cette résolution a largement débordé sur le temps prévue pour la suivante, la résolution « projet d'école », qui a démarré le **jeudi matin** après un débat de mise en bouche la veille en fin de journée. Pour cette résolution les positions étaient plus nettes : les débats ont été traversés par un clivage « pour ou contre un syndicalisme se mêlant de pédagogie » qui s'est décliné sur des questions comme celle de l'évaluation (p. 2).

Enfin **vendredi** le congrès s'est clôturé sur l'étude de la résolution sur « notre outil syndical » : la veille avait été mise au vote la question de l'intégration du SNEIP (syndicat des personnels d'éducation du privé) et les résultats ont été transmis vendredi au matin (un oui très majoritaire : 57% pour et 37% contre) avant de démarrer l'étude des autres points du texte. Si les alinéas concernant l'organisation de *La Collective* ont été rapidement étudiés dans la mesure où nombre d'enjeux sous-jacents avaient été débattus dès mardi, la question de la place des retraités dans le syndicat (un syndicat des retraités indépendant des Sden ou une section et une activité démocratique exclusivement exercée dans le cadre des Sden...). Le débat tranché dans le second sens en fin de congrès ne va néanmoins pas manquer de se prolonger tant localement que nationalement.

## Paroles de déléguée :

Interview de Marie Hayem-Plaud, déléguée  
**As-tu déjà assisté à un congrès de l'UNSEN**  
Non 1ère année d'adhésion à la CGT 1er congrès!  
**Quelles étaient tes attentes? Ont-elles été satisfaites?**

Revenir avec de meilleures connaissances des orientations de la CGT et du fonctionnement interne du syndicat. Et entre la question de la représentativité des instances nationales avec la problématique de la parité, celle du statut des personnels et du décret 1950 ou encore les enjeux autour des repères revendicatifs en LP qui posaient la question de comment lutter contre l'orientation précoce vers l'apprentissage et la privatisation rampante de cette voie.

**Comment s'est passé le travail en délégation durant le congrès ?**

J'ai apprécié les échanges sur le débat sur l'école qu'on a pu avoir dans le Sden en préparation et durant le congrès en délégation. Par ailleurs quand parfois l'entrée des débats est technique la complémentarité des délégués venus de secteurs et métiers différents m'a paru importante.

**Qu'as-tu pensé de l'organisation du travail de congrès? Les nouveaux venus trouvent parfois l'organisation lourde et le travail dense. Et toi?**

Pour moi ça a été une bonne expérience de travail collectif : c'est intéressant. C'est vrai que l'organisation du tour de parole demande un effort de préparation des interventions pas évident pour les novices mais il a permis d'introduire de vrais moments de débat dans l'étude « technique » des résolutions et ça m'a permis de voir les différents points de vue qui composent l'UNSEN. »

## Les instances renouvelées :

Lors du congrès la C.E. (commission nationale) et la commission financière de contrôle ont été renouvelées. La C.E. qui assure la direction de l'UNSEN, examine et vote le budget, met en place des collectifs, des groupes de travail et pour cela se réunit au moins 6 fois par an. C'est elle qui va arrêter le nombre de membres du bureau de l'Union qui pour sa part organise le travail de la C.E. et assure la représentation de la CGT Educ'action. Chaque Sden a porté en congrès une liste de candidats : un des objectifs pour ce congrès-ci était que les listes soient paritaires, sans succès (voir p. 4 l'interview de Mireille C.).

## Le syndicalisme doit-il se mêler de pédagogie ?

« Par le vote d'une résolution lors du congrès notre syndicat a déterminé son « projet pour l'école ». Parmi les questions clés, celle de la pertinence d'y inclure des positionnements pédagogiques a fait particulièrement débat: est-il du rôle du syndicat de se mêler de pédagogie ? Je fais partie de ceux qui considèrent qu'il le faut, et plutôt deux fois qu'une : comment rester neutre sur tout un aspect de nos métiers qui ne l'est pas lui-même, de toute évidence, au vu des attaques récurrentes dont il fait l'objet de la part des différents gouvernements se situant du côté du patronat ? Ainsi la pédagogie a toujours été l'un des outils à la disposition de la bourgeoisie pour préserver leur position dominante dans la société. Nul militant pour l'émancipation des citoyens-travailleurs ne peut/doit passer à côté de cette reproduction de la lutte des classes, mise en avant par des pédagogues (Freinet, Ferrer, de Failly...) comme des sociologies (Bourdieu, Baudelot & Establet...).

### Ingérence pédagogique du syndicat?

Parmi les « arguments contre » la liberté pédagogique a été très fréquemment invoquée, le syndicat étant censé ne pas aller contre elle en dégageant des positions en la matière. Or aucune liberté n'est totale. Dans le cas de la « liberté pédagogique » les limites existent depuis l'école de Jules Ferry, celui-ci limitant par arrêté en 1887 les réprimandes envisageables. La liberté pédagogique connaît donc bien des limites et la question est de savoir si la CGT doit se prononcer pour une plus haute exigence sur celles-ci. Il ne s'agit bien évidemment pas de défendre dans notre projet des méthodes pédagogiques (Freinet, Montessori...) mais d'affirmer haut et fort que, au regard des connaissances développées en science de l'éducation ces dernières décennies, certaines approches pédagogiques reproduisent des inégalités, tandis que d'autres les réduisent. Pour être plus précis il s'agit pour la CGT Education d'acter ces recherches et ne pas soutenir que le transmissif et le béhaviorisme valent le socioconstructivisme: ce dernier n'est pas une théorie de l'enseignement, c'est la réponse trouvée par les scientifiques à la question: comment l'être humain apprend-il ?

**On est donc loin d'une intrusion dans les pratiques des collègues.** A bien des égards le texte ne va d'ailleurs pas assez loin dans la définition du projet : il reste évasif, restant bien souvent dans le constat sans défendre des positions réellement tranchées sur ce sujet. Mais il engage la CGT Education sur la voie d'un projet ambitieux qui commence à dessiner en creux, ses propres contours opérationnels.

**Du risque de dévoiement de notre projet...** L'autre argument invoqué est la crainte de voir nos positions utilisées contre nous. Ce ne serait pas la première fois que de louables intentions seraient détournées de leur projet de base. L'OCDE a par exemple totalement dévoyée l'idée d'évaluation par compétences pour en faire une horreur néolibérale: le Livret de compétences.

**Néanmoins la CGT Education peut-elle se permettre de rester floue sur un sujet aussi sensible par seule crainte que nos propos soient détournés ?** Si tel était le cas, épargnons-nous alors d'écrire le moindre texte! Et puis ne sous-estimons pas les garde-fous inscrits dans la résolution : l'alinéa 102 dénonce et met en garde contre les pratiques actuelles de l'administration qui consistent à culpabiliser les collègues sur des questions purement pédagogiques tandis qu'ils imposent chaque année une masse de travail plus importante. Bien évidemment, un changement radical de pédagogie doit s'accompagner d'un changement tout aussi radical des conditions de l'exercice de notre métier, de la formation au temps de service en passant par les effectifs de classe.

Pourquoi faudrait-il choisir entre ces deux combats? Pourquoi faudrait-il mettre la lutte pour l'amélioration des conditions d'étude et de travail en concurrence avec celle pour aller vers des pédagogies plus appropriées au projet de société de notre syndicat ?

**La CGT Education a donc son mot à dire sur ces questions. Une bonne fois pour toutes, affirmons que le combat pour l'émancipation des travailleurs commence dès les premières années de la vie d'un être humain et passe— entre autres leviers— par la définition d'un nouveau cadre pédagogique dans l'école de la République.**

### Des débats pour agir maintenant

Alors que les dernières élections viennent de confirmer que la désespérance produite par l'austérité et la perte de perspective commune nourrit l'abstention et le vote FN, **la CGT-Educ'Action a décidé de s'inscrire dans la construction d'un front social, syndical, associatif et politique permettant d'avancer vers un projet alternatif aux politiques austéritaires.**

Ce congrès a été l'occasion aussi de réaffirmer notre attachement à la revendication d'un grand service public laïque et unifié de l'éducation, et notre refus des contre-réformes que constituent les décrets Peillon-Hamon sur les rythmes scolaires et de l'école du socle contre lesquels nous continuons et continuerons de lutter, d'affirmer notre attachement à l'amélioration des statuts et conditions de travail de touTEs, loin des décrets Peillon qui réforme le statut des enseignants contre lesquels la CGT-Educ'action a voté contre.

De réaffirmer notre volonté de ne pas en rester au système éducatif actuel mais **d'avancer vers une Ecole émancipatrice** permettant aux élèves de devenir des citoyennes et citoyens égaux et conscient-es, quelque soit leur origine ou leur sexe.

L'occasion de développer l'idée d'un syndicalisme de combat et de transformation, refusant les corporatismes étroits, notamment par nos revendications, qui exigent un corps unique d'enseignant-es, de la maternelle à la terminale, la titularisation sur des emplois statutaires des salarié-es précaires, et la nécessaire revalorisation des carrières non enseignantes et enseignantes de l'Education Nationale.

Lors de ce congrès, la CGT-Educ'Action a réactualisé ses repères revendicatifs concernant l'enseignement professionnel. Cette réactualisation était indispensable, du fait que les précédentes revendications avaient été discutées en 2006 alors que la réforme de la généralisation du bac-pro 3 ans n'était pas encore effective.

Les débats ont fait ressortir un large consensus sur le bilan de la situation de la voie professionnelle. Les menaces de régionalisation et de décentralisation, de concurrence par l'apprentissage, de dérégulation par les parcours mixtes et les campus de métiers ... ont été clairement identifiées pour mieux les combattre.

Accord global sur le constat de la dégradation des conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves, conséquence des politiques appliquées dans les lycées pro et notamment la réforme bac-pro 3 ans. Exemple de cette dégradation, le CCF dont le congrès a réaffirmé son exigence de le voir disparaître, même s'il rappelle que des formes de contrôle continu seront à inventer, notamment en CAP.

Mais au-delà de ce consensus, des débats restent en cours dans notre union, et en particulier celui sur l'avenir des formations de l'enseignement professionnel. Les syndicats qui proposaient de revenir à la revendication d'un unique parcours bac-pro 2 ans après un cursus BEP/CAP (2+2) ou à un bac-pro 4 ans ont été minoritaires. De même, le congrès est partiellement revenu sur la proposition initiale de parcours

diversifiés (3, 4 voire 5 ans) selon des modalités qui n'étaient pas expliqués. Que reste-t-il alors ? Certainement l'exigence de véritablement revendiquer dans le cadre du bac-pro actuel, celui de 3 ans dont il est difficile d'imaginer pouvoir en sortir même si le texte final continue de revendiquer le retour de quelques sections BEP. Pour certains, cette situation revendicative, qui peut apparaître comme contradictoire, est la prise en compte d'une nécessité, pour d'autres, c'est une transition inachevée. Quelques camarades proposait d'ailleurs de sortir par le haut des contradictions créées par la situation, par l'instauration d'un véritable cycle 3e-2nde polytechnique (général, technologique et professionnel) à destination de tous les élèves. Cela est resté minoritaire, mais le débat continuera

Quoi qu'il en soit l'amendement central adopté lors de ce congrès est certainement celui qui dote notre organisation d'un corpus revendicatif dans le cadre du bac-pro 3 ans. Cela passe « notamment par une réduction des effectifs par classe, l'instauration de seuils de dédoublement, le retour à des grilles hebdomadaires, une forte diminution des périodes en entreprise, le rétablissement de passerelles,... »

**L'objectif aujourd'hui est donc bien de rescolariser les parcours de la voie professionnelle, c'est à-dire à nouveau d'arracher les temps et les enjeux de la formation professionnelle initiale des appétits des régions, du patronat et du privé qui quotidiennement le disputent au service public que nous défendons.**

## Elections professionnelles : à l'automne faisons campagne pour nos droits

Bien que l'ayant essentiellement abordé sous un angle assez technique (les complications du vote électronique) le congrès n'a pas manqué de faire une place privilégiée (quasiment une demi-journée) aux élections professionnelles qui se dérouleront en décembre prochain et lors desquelles nous choisirons nos élus nationaux et académiques. Le congrès a été l'occasion de rappeler les échéances (du 16 octobre, date limite du dépôt de candidature, au 4 décembre, jour du vote) mais aussi **la nécessité que tous et toutes nous investissions dans une élection qui désormais détermine notre représentativité donc nos droits syndicaux.**

### Comment les syndiqué-e-s peuvent-ils prêter main forte, mieux, investir la campagne à mener?

- Se porter candidat sur les listes CGT Educ'action: que ce soit en position éligible ou non apporter sa candidature c'est à minima permettre que notre syndicat puisse déposer une liste. En effet contrairement aux élections aux C.A. des établissements, où le seul minimum de 2 candidats est requis pour constituer une liste, pour les élections aux CAPA la liste doit être complète, ce qui signifie pour les certifié-e-s, par exemple, réunir 38 candidatures... avant le 16 octobre ! N'hésitez pas à faire acte de candidature dès maintenant: pour cela vous serez bientôt contacté par le Sden mais vous pouvez devancer l'appel (contact: [sdencgt13@wanadoo.fr](mailto:sdencgt13@wanadoo.fr)).

- Participer à la campagne: cela va du dépôt de tracts dans l'école de vos enfants, à la participation à des tournées d'établissements avec d'autres syndiqué-e-s organisées par le SDEN, en passant par l'organisation d'une H.I.S dans votre établissement avant l'échéance du 4 décembre, jour des votes. Pour dès maintenant mettre un pied dans cette campagne :

venez au **C.S.D du 20 juin 2014 au L.P. de l'Estaque** lors duquel ensemble nous préparerons ces élections et ferons le bilan plus détaillé du congrès., et pour lequel vous avez été convoqué par courrier (n'hésitez pas à demander un envoi numérique si ce courrier ne vous ai pas parvenu à

[sdencgt13@wanadoo.fr](mailto:sdencgt13@wanadoo.fr))

**Parité : on avance ou pas?** Interview de Mireille Constantin, membre CE Unsen, sden 13.

**Quel bilan fais-tu de l'objectif de Parité dans la C.E. ? Echéec ou avancée?** Un échec. Le nombre de femmes a augmenté légèrement mais comme il n'y a pas un nombre de membres fixé cela s'est fait par l'augmentation du nombre total des membres car tous les Sden n'ont pas joué le jeu de proposer une liste paritaire: cette augmentation n'est donc pas significative d'un véritable renouvellement.

**Tu fais ton entrée à la C.E. Présentée par un Sden qui a eu à cœur de promouvoir la parité, le Sden 13. Certains disent que la parité pourrait délégitimer les nouvelles entrantes: tu te sens moins légitime qu'un autre?** Je me sens complètement légitime car dans mon Sden ma candidature a été argumentée sur mon travail militant (pôle ATSS, élue CAPA, collectif AS...) et je n'aurais pas accepté si ça avait été autrement.

**Quelles solutions-propositions envisagerais-tu?** Le problème est local avant tout : passer par une injonction de parité me gêne , plutôt qu'une nomination au forceps des syndiquées l'idéal serait déjà de réfléchir localement, dans les Sden, à ce que cela représente d'être militant.E.

### Confirmation de l'importance et des modes d'organisation de La Collective

A plusieurs occasions (motion contre la féminisation des textes, intervention de *La Collective*, soirée *La Collective* et amendements divers sur la Résolution *outil syndical*) la question des outils du combat pour l'égalité hommes-femmes s'est posée . La création de *La Collective*, qui réunit sur un principe temporaire de non-mixité des syndiquées pour réfléchir aux outils de ce combat tant dans le syndicat que dans la société, est sûrement pour beaucoup dans l'importance prise par ces débats. Ils ont porté sur trois points : la féminisation des textes qui a fait l'objet d'une motion la condamnant (motion largement rejetée par les congressistes), la question de la parité (cf. interview ci-dessus) et la question de la non-mixité pratiquée par la Collective et qui a fait l'objet de critiques au nom de l'universalisme (voir ci-contre). Les votes ont confirmé aux diverses occasions précitées une adhésion à l'idée de la nécessité de l'existence de *La Collective*, au principe de sa non-mixité, à la pratique de la féminisation des textes... Seule la parité, dont l'idée est pourtant majoritairement défendue, est restée dans les faits grande perdante ...

### De l'argument de l'universel contre les femmes ...

Il ne s'agit pas ici de se positionner pour ou contre la parité, la non-mixité ou la féminisation des textes, qui ont fait débat lors du congrès, mais de livrer une réflexion sur l'usage fait dans certaines interventions de l'argument de l'universalisme pour écarter ces outils et avec eux la question de la défense des droits des femmes dans et hors le syndicat.

Il faut être vigilant à ne pas avancer une conception dévoyée de l'universalisme comme essence commune à l'humanité non pas en valeur (égalité) mais en fait (équivalence) et qui voudrait qu'au nom de l'égalité hommes/ femmes on ne travaille pas à rendre cette égalité effective. Ainsi a-t-on pu entendre que la parité ou la féminisation des textes allaient contre nos principes égalitaristes en marquant la différence entre hommes et femmes. Or renonçons-nous au nom de l'égalité entre les Hommes (êtres humains) à l'usage de l'Etat social, ses services publics, son système d'imposition redistributif : en clair renonçons-nous à notre combat pour rendre effective l'égalité de classe au nom de l'universalisme ? La réponse est non puisque c'est là-même l'objectif du syndicat. Alors cet universalisme serait invoqué uniquement pour balayer la « cause des femmes »?

Quoi qu'il en soit l'argument ne tient pas : d'une part l'universalisme, parce qu'il dit l'égalité de valeur de chaque être humain, condamne toute inégalité de traitement au détriment d'une catégorie quelle qu'elle soit : de genre , de « race » (au sens de race sociale, cf. entre autre A. Davis, *Femmes, race et classe*) ou de classe. D'autre part un syndicat, outil de changement social, ne peut se contenter de condamner : l'universalisme nous commande donc aussi d'œuvrer et de nous battre pour établir une égalité de fait. C'est le sens de notre combat syndical quotidien.

Se pose alors la question des moyens: et si l'on peut discuter de l'efficacité de ces moyens, des effets potentiellement « pervers » d'une féminisation des textes ou d'une parité cristallisant des différences de genre que l'on voudrait voir disparaître on ne peut avoir ce débat en bonne intelligence que s'il porte clairement et exclusivement sur l'efficacité de ces moyens et non sur une fausse question de principe .

Invoquer l'universalisme relèverait donc d'une escroquerie intellectuelle visant à écarter la question de la cause des femmes de notre champs syndical. Au contraire notre syndicat doit faire de cette cause une priorité! Alors que les femmes forment la majorité des rangs des précaires, des salariés à temps partiels, des personnels les moins qualifiés, des catégories C de l'Education Nationale les questions de classe et de genre ne peuvent se penser isolément. Nous ne pouvons nous contenter de positions de principe : nous devons œuvrer à rendre réel concret et quotidien le droit des femmes à l'égalité par des mesures d'action sociale tant externe qu'interne et travailler à définir les outils de cette action.